

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 24 février 2010**

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Nombre de voix : 14

L'an deux mille dix le vingt quatre février à dix neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Dominique LEBRUN, Thierry LEGER, Isabelle LEMOINE, Valérie LLORENS, Jean-Claude ZDUN.

Absents excusés : Sandrine MELCHIOR qui a donné procuration à Valérie LLORENS.  
Laurent RIEFFEL qui a donné procuration à Sylvain PRATI.

**POINT 1**

**Extension et réhabilitation du groupe scolaire et la création d'un équipement périscolaire.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : de procéder à un phasage du projet en 3 phases distinctes :

- 1) Extension du groupe scolaire
- 2) Extension en vue du déplacement d'un accueil périscolaire
- 3) Réhabilitation du groupe scolaire

Article 2 : de mener au titre de l'exercice 2010 la première phase de l'opération et d'en arrêter le plan de financement selon la répartition suivante :

- Investissement : 767 021,00 € HT
- Subvention CG57 (PACTE) : 35 % (268 457,35 € HT)
- Subvention Etat (Dotation Globale d'Equipement) : 20 % (153 404,20 € HT)
- Solde à la charge de la commune : 45 % (345 159,45 € HT)

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes.

**POINT 2**

**Ligne de Trésorerie - Financement des travaux d'assainissement.  
(annule et remplace le POINT. 8 du CM du 26 novembre 2009)**

Les taux ayant été négociés et réactualisés, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'ouvrir une ligne de financement affecté de 350 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE sur les bases suivantes :

Durée 2 à 3 ans.

Marge : + 0,450 %.

- Mise à disposition des fonds et remboursements par virement.
- Périodicité trimestrielle
- Mode de calcul des intérêts : décompte du nombre de jour exacts sur 360
- frais de dossier : 80 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 24 février 2010**

**POINT 3**

**Autorisation de signature du maire pour les marchés inférieurs à 20 000 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire à signer les marchés inférieurs à 20 000 €.

**POINT 4**

**Tarif exceptionnel – location de la salle du centre socio-culturel**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier exceptionnellement le tarif appliqué pour une location de salle et de le ramener à 150 €.

**POINT 5**

**Convention ATESAT.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

√ demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'Aménagement de Territoire (ATESAT) ;

√ autorise Monsieur le Maire :

- à finaliser le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- à signer la convention,
- à prendre toutes les décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

**POINT 6**

**Subventions**

**Metzervisse Village Lorrain**

L'état des poteaux centraux de la grange MVL nécessite une intervention.

MVL sollicite l'aide de la municipalité pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire, ancien Président de MVL et Thierry LEGER, membre du comité sont sortis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser une subvention de 500 € à l'association MVL.

**Epargnants de la Bibiche.**

Le club des Epargnants de la Bibiche ne bénéficie plus du soutien bancaire qui était le sien. Les amendes pour retard de dépôt ont été supprimées.

L'association demande à la municipalité une subvention de fonctionnement.

Dans la négative, elle sollicite une participation sur la base de la fourniture d'une ramette de papier et d'accès à la photocopieuse de la mairie.

Le conseil municipal, à 7 voix pour, et 7 abstentions, refuse de verser une subvention de fonctionnement, mais autorise l'association à accéder à la photocopieuse, dans la limite de 300 photocopies annuelles.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 24 février 2010**

**POINT 7**

**Aire de jeux- « le Grand Parc »**

Monsieur Yannick SCHROEDER, promoteur du lotissement Le Grand Parc 1, a proposé un aménagement pour une aire de jeu dans la partie Nord-Ouest de cette zone.

Considérant qu'un aménagement avait été proposé à l'origine par le promoteur,

Considérant qu'un accord concernant l'assainissement prévoit l'aménagement d'une zone définie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, souhaite que Monsieur Yannick SCHROEDER reconsidère sa proposition.

**POINT 8**

**Demande de rachat de terrains**

Le maire informe le conseil municipal que deux personnes, l'une habitant le Lotissement « les Vallons », l'autre habitant rue de la Gare, souhaitent acquérir un terrain qui jouxte le leur et qui est propriété communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de refuser la cession de ces deux parcelles.

**POINT 9**

**Reprise du jardin du Presbytère**

Vu le développement démographique exceptionnel de la localité,

Vu les délibérations n°1 des 26/11/2009, 21/12/2009, 21/01/2010 approuvant le projet d'extension de l'école au Nord des bâtiments actuels,

Vu la non utilisation des jardins et vergers du presbytère par le prêtre (mise à disposition à une association et un particulier),

Vu les contacts pris avec le prêtre desservant pour la partie qu'il souhaite conserver,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander à Monseigneur Pierre RAFFIN, évêque du diocèse de METZ, la levée de la servitude sur les jardin et verger du presbytère et la distraction des parties superflues.

Le maire est chargé de préparer le dossier et d'adresser cette demande à l'évêché.

**POINT 10**

**Adhésion 2010 à la Mission Locale.**

L'adhésion 2010 à la Mission Locale, organisme chargé de favoriser la recherche d'un emploi pour les personnes âgées de 16 à 25 ans, s'élève à 612 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention de 612 € (soit 0,3965 x 1 644 habitants) à la Mission Locale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 24 février 2010**

**POINT 11**

**Voirie Marronniers.**

Une délibération en date du 7 mai 2009 reprenait la voirie de ce lotissement et ce depuis l'accès de la rue des Anciens Fours à Chaux jusqu'au portail dudit lotissement qui en limite l'accès. Le local « poubelles » fait partie de cette reprise.

Le président des co-lotis souhaite que le local «poubelles» fasse partie de leur propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la requête du président des co-lotis du lotissement des Marronniers, décide de modifier la délibération du 7 mai 2009, en ajoutant « **à l'exception de la zone de stockage des poubelles qui restera propriété du lotissement des Marronniers** ».

**POINT 12**

**Tableau Louis-Eugène JANDIK.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir un tableau de Monsieur Louis-Eugène JANDIK, artiste peintre local, pour la somme de 450 €.